



VILLE
de
**MONTBONNOT
SAINT-MARTIN**
(38330)

N° 01-01-2024-019

Nombre de conseillers en exercice	29
présents	24
votants	28
nombre de voix pour	28
nombre de voix contre	0
abstention	0
NPPV	0

OBJET :

Budget PRINCIPAL

**Vote du COMPTE
ADMINISTRATIF 2023**

Certifie exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin
le : 02/04/2024

République Française
Département de l'Isère
Arrondissement de Grenoble
Canton de Meylan

Envoyé en préfecture le 29/03/2024

Reçu en préfecture le 29/03/2024

Publié le

ID : 038-213802499-20240326-01_01_2024_019-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt quatre

le 26 mars

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 15 mars 2024

Présents : Mmes Caroline HALLE, Laurence LE BARRILLEC, Marie-Béatrice MATHIEU, Virginie SONJON - MM Roger BOIS, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Gilles FARRUGIA, Adjoint(e)s - Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Catherine FAVAND, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI - MM Claude BAUSSAND, Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Alexis ISAAC, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Michel PINERI, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Christine CARBONE (pouvoir à Véronique BRULEBOIS-VIOTTO), Flavie PARENDEL (pouvoir à Caroline HALLE), Nathalie THIBAUT (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ), Monsieur Xavier VIGNON (pouvoir à Roger BOIS).

M. Patrick DESCHARRIERES est nommé secrétaire.

Monsieur Jean-François CLAPPAZ, Adjoint aux finances et à l'économie, préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire, sorti, et expose aux membres du Conseil municipal le Compte Administratif pour le Budget Principal de la commune concernant l'exercice 2023.

Section de Fonctionnement

Dépenses	9 283 751.90 €
Recettes	11 007 053.86 €
	=====
Excédent de fonctionnement 2023	: 1 723 301.96 €

**Soit pour la section de fonctionnement un excédent de
+ 1 723 301.96 €**

Section d'Investissement

Dépenses	9 427 718.90 €
Recettes	4 450 952.71 €
	=====
Déficit d'investissement 2023	4 976 766.19 €

Résultat auquel il convient d'ajouter la reprise de l'excédent de la section constaté fin 2022 de +5 335 395.59 €

Soit pour la section d'investissement un excédent
de +358 629.40 €

Par conséquent, le résultat de clôture de l'exercice 2023 est de :
 $1\,723\,301.96\text{ €} + 358\,629.40\text{ €} = +\,2\,081\,931.36\text{ €}$

Aussi compte tenu des montants des Restes à Réaliser inscrits en fin d'année 2023 et à reporter sur l'exercice 2024, soit :

Investissement Dépenses : 2 159 930.10 €
Investissement Recettes : 400 405.00 €

Il doit être constaté un résultat corrigé des Restes à Réaliser à fin 2023 de : $2\,081\,931.36\text{ €} - 2\,159\,930.10\text{ €} + 400\,405\text{ €} = 322\,406.26\text{ €}$.

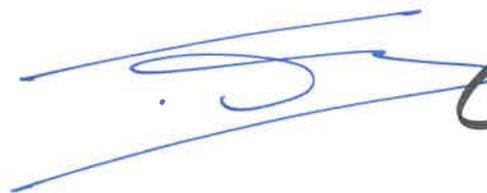
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés (le Maire sorti de la salle n'a pris part ni aux débats, ni au vote), approuve le compte administratif pour l'exercice 2023 :

- Donne quitus au Maire pour sa gestion au cours de l'exercice 2023.



Le secrétaire de séance,
Patrick DESCHARRIERES

Fait à Montbonnot-Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : CA 2023